

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 18 novembre 2022**

**CP2022\_11\_27  
id. 6633**

*Le 18 novembre 2022, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.*

*Nombre de membres de la commission permanente : 19  
Quorum : 10*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DESCAZEAX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. BESIERS), Mme SARDEING (pouvoir à Mme BOURDONCLE)*

*Sont absents :*

*M. BEQ, Mme NEGRE*

*Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.*

**DÉLIBÉRATION**

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT  
DU SPORT ET DES LOISIRS EN TARN-ET-GARONNE  
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

---

Dans le cadre de la politique départementale pour le développement du sport en Tarn-et-Garonne, l'Assemblée départementale a approuvé, par délibération du 14 février 2022, les enveloppes d'aide aux acteurs du territoire départemental pour un montant global d'intervention de 1 398 805 €. La commission permanente a délégué de compétence pour procéder à leur attribution entre les différents opérateurs, sur propositions de la 3<sup>ème</sup> commission d'étude « éducation, enseignement supérieur et sport ».

La 3<sup>ème</sup> commission s'est réunie, une première fois, le 21 avril 2022 pour l'examen des dossiers reçus avant le 1<sup>er</sup> mai. La commission permanente a alors attribué, le 24 mai dernier, un montant total de subventions de 1 376 658 €.

La 3<sup>ème</sup> commission s'est à nouveau réunie le 3 octobre dernier afin d'examiner les dossiers reçus depuis, et pour répartir le reliquat d'un montant de 22 147 €, dans le cadre des politiques suivantes :

- **développement du sport pour tous** :
  - subventions de fonctionnement pour les clubs et les comités départementaux ;
  - subventions pour l'achat de matériel sportif ;
  - subventions aux clubs participant à la politique de « loisirs des jeunes » ;
  
- **sport événement** : pour le soutien aux clubs et aux comités sportifs départementaux dans le cadre de l'organisation des manifestations sportives, à caractère récurrent ou unique et novateur ;
  
- **sport performance** : attribution des subventions aux sportifs individuels et aux équipes de haut niveau ;

Un montant global d'attribution de subventions départementales de 21 979 € a été proposé. Il appartient à la commission permanente d'examiner les tableaux joints en annexe.

Les propositions de subvention aux associations sont conformes aux principes du règlement départemental des subventions aux associations, approuvé le 5 avril 2017.

Ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à l'imputation 2906-6574 sous-fonction 32, Programme P013, Opération O001, Enveloppe E010, du budget départemental.

La situation de l'enveloppe budgétaire est à ce jour la suivante :

- Autorisation d'engagement 2022 .....	1 398 805 €
- Dépenses engagées à ce jour .....	1 376 658 €
- Engagement à la présente commission .....	21 979 €
- Reliquat .....	168 €

## **DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 5 avril 2017 relative au règlement départemental des subventions aux associations,

Vu l'avis de la 3ème commission « éducation, enseignement supérieur sport », du 3 octobre 2022,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre de la politique départementale pour le développement du sport et des loisirs en Tarn-et-Garonne, l'attribution aux acteurs sportifs, des subventions départementales telles que détaillées dans les tableaux annexés pour un montant total de 21 979 €, réparti comme suit :
  - sport pour tous : 8 479 €
  - sport évènement : 6 300 €
  - sport performance : 7 200 €
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'exercice en cours, à l'imputation 2906-6574 sous-fonction 32, Programme P013, Opération O001, Enveloppe E010 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL